



La lettre mensuelle

SEPT.-OCTOBRE 2003

du comité

ATTAC-54

Les prochains rendez-vous

Réunions-débats

- **Lundi 3 novembre 2003**
à la MJC Henri-Bazin, Nancy ⁽¹⁾
«La question énergétique en France».
- **Lundi 1^{er} décembre 2003**
à la MJC Henri-Bazin, Nancy ⁽¹⁾

Réunions mensuelles

- **Mercredi 19 novembre à 20 h 30,**
au local de Sud-PTT, Nancy ⁽²⁾.
- **Mercredi 17 décembre à 20 h 30,**
au local de Sud-PTT, Nancy ⁽²⁾.

Groupes de travail

- **«AGCS»**
Lundi 10 novembre à 18 h 15,
au «Foy», place Stanislas, Nancy.
- **«Lettre mensuelle»**
(groupe de travail nouvellement créé pour prendre en charge le contenu et la réalisation de la Lettre mensuelle)
Jeudi 6 novembre à 18 h,
au local de Sud-PTT, Nancy ⁽²⁾.

(1) 47, rue Henri-Bazin - Nancy
(2) 76, rue de la Hache - Nancy

Pour nous contacter

Comité ATTAC-54

76, rue de la Hache

54000 NANCY

Tél. 03.83.35.94.94

Fax 03.83.35.95.00

E-mail : attac.54@laposte.net

Site internet : attac54.org

Permanence : tous les mercredis
de 17 h à 18 h



A propos des projets de réforme de l'assurance-maladie

Le 1^{er} septembre, la première réunion-débat de la rentrée portait sur les projets de réforme de l'assurance-maladie. Elle a réuni 60 personnes autour de Bernard Friot, universitaire, auteur de travaux sur la protection sociale et, au-delà, sur la place et le devenir du salaire et du salariat dans la société*.

Le texte ci-dessous a été rédigé pour l'essentiel à partir de notes prises à cette occasion. Par ailleurs, un tract du comité ATTAC-54 sur les projets de réforme de l'assurance-maladie est actuellement en préparation.

La dépense de santé est très fortement concentrée : 5 % des malades génèrent 50 % des dépenses, et 70 % des dépenses proviennent des six derniers mois de la vie. Cela éclaire le caractère mensonger du discours sur la «nécessaire régulation de l'offre de soins», qui sert à justifier les projets de réforme de l'assurance-maladie.

➤ L'enjeu des réformes

En réalité, comme pour les retraites, l'objectif réel des projets de réforme est de transformer le dispositif de financement actuel, essentiellement fondé sur le salaire (la cotisation sociale étant un des éléments du salaire), en un dispositif bipolaire associant financement par le salaire et par l'accumulation financière.

L'essentiel de ces projets vise à donner plus de place aux mutuelles dans le financement et la gestion du système de santé, en réduisant la part de l'assurance-maladie obligatoire. De même que la réforme des retraites vise à réduire le taux de remplacement (pourcentage de la pension de retraite par rapport au salaire d'activité), il s'agit de réduire la part des prestations de l'assurance-maladie obligatoire pour légitimer un accroissement de celle des régimes complémentaires.

Bernard Friot fait remonter l'origine de toutes ces réformes au gouvernement Rocard. C'est ce dernier qui a commandé le «Livre blanc sur les retraites», point de départ des réformes intervenues depuis. En matière d'assurance-maladie, la loi Evin de 1989 a créé une sorte de «marché du complémentaire», dont les acteurs

sont les mutuelles (7.5 % des dépenses de santé), les institutions de prévoyance (2.5 %) et les assurances privées (2.6 %). Il s'agissait de débloquer un système qui donnait aux comités d'entreprise la gestion des mutuelles.

Désormais, les assurances et les mutuelles sont en concurrence entre elles et se situent sur le même terrain. Il s'agit pour elles de développer les contrats collectifs, les plus rentables, parce qu'ils mettent en jeu des fonds importants. Ainsi, les mutuelles ont développé des contrats de groupe qui les rendent aptes à conquérir des marchés.

La compétition entre organismes d'assurance complémentaire les incite à ne pas augmenter les cotisations, mais les rendements financiers. Ainsi, 23 % des prestations versées par la MGEN proviennent non pas des cotisations, mais des rendements de ses placements. La mutualité a choisi d'entrer dans le «second pilier» des directives européennes, elle a fait le choix de l'accumulation financière, non pas en complément, mais en concurrence avec le dispositif de financement salarial.

Le récent rapport Chadelat vise à institutionnaliser le dispositif de concurrence à deux étages dans un même ensemble : d'un côté, un régime financé par le salaire, universel et collectif ; de l'autre, des partenaires privés, financés par l'accumulation financière, reposant sur la libre adhésion et versant des prestations inégales ; l'Etat intervient pour ce qui n'est couvert ni par l'un, ni par l'autre, c'est-à-dire pour financer les dépenses de catégories sociales exclues ou pour combler les déficits.

.../...

A propos de la «réforme» de l'assurance-maladie (suite)

L'intérêt pour le capital est de faire progresser la part du dispositif privé, source de profits pour les mutuelles et les assureurs. Selon Bernard Friot, ce n'est pas d'une «marchandisation de la santé» qu'il s'agit, mais d'une modification des formes de financement : ce qui définit le capitalisme, ce n'est pas la marchandise, mais la finance, ce n'est pas le marché, mais la mise en valeur du capital.

L'autre intérêt est de valider le rapport de force actuel dans les entreprises, très favorable au capital. Le MEDEF tiendrait à l'assurance qu'il n'a plus l'obligation de financer les dépenses de protection sociale par des hausses de salaires ou de cotisations : les salariés n'auront qu'à souscrire des contrats d'assurance complémentaire pour couvrir des dépenses que la Sécurité sociale ne couvrira plus.

► La cotisation sociale

Les cotisations sociales sont excédentaires dans les premières années de la Sécurité sociale.

D'une part, en matière de vieillesse, les pensions sont extrêmement faibles pour les non-cadres, qui doivent avoir cotisé 30 ans – et plus tard 37.5 ans – pour bénéficier d'une retraite complète (les cadres, avec la création de l'AGIRC en 1947, ont une pension complète dès cette année-là).

D'autre part, en matière de maladie, il n'y a pas de lieu permettant aux catégories populaires de faire valoir leurs droits : la médecine libérale leur est inaccessible jusqu'à l'instauration du conventionnement, en 1961, et l'hôpital est réservé aux indigents jusqu'à la loi Debré de 1958.

Ce n'est qu'à partir de 1958 que les dépenses de santé vont augmenter, et à partir des années 1960 que la cotisation santé va progresser, contre la logique de la solidarité nationale, financée par l'impôt, et contre celle de l'assurance, financée par l'accumulation financière.

Les ordonnances de 1967, en instaurant la parité dans les organismes de gestion de la Sécurité sociale, confient celle-ci au patronat : il lui suffit de l'appoint d'un seul syndicat, même très minoritaire, pour détenir la majorité.

Aujourd'hui, l'évolution du financement des dépenses de santé se traduit par une stabilisation de la part financée par la Sécurité sociale, un recul de la part des ménages et une progression de la part financée par l'accumulation financière.

La cotisation sociale régresse à la fois en faveur de l'accumulation financière et de l'impôt. Ces deux modes de financement sont, en effet, complémentaires et indis-

sociables, car pour arriver aux fonds de pension ou à une assurance-maladie financée par l'accumulation financière, il faut d'abord financer par l'impôt ce qui l'était jusqu'alors par le salaire : on voit fréquemment des salariés se battre pour des augmentations de salaires, on n'a jamais vu de contribuables revendiquer des augmentations d'impôts.

C'est ainsi qu'une partie des cotisations sociales ont été remplacées par la CSG, qui est un financement des dépenses de santé par l'impôt, sous le prétexte que celle-ci serait plus «juste», parce qu'elle «frappe» également les revenus du capital. En réalité, elle ne touche que les revenus des particuliers, et en aucun cas la masse des profits. La meilleure taxe sur les profits, c'est le salaire, et non la CSG.

La couverture maladie doit être universelle et financée exclusivement par le salaire. Elle n'est ni un cadeau du patronat ni une assistance de l'Etat, elle résulte d'un choix

collectif effectué par les salariés de financer eux-mêmes, par leur travail et leur salaire, les dépenses indispensables à la vie, telles qu'ils les ont définies.

C'est le choix d'une société où les salariés ne sont plus seulement rémunérés à la tâche comme autrefois, mais aussi pour des temps non travaillés : la retraite, la maladie, l'invalidité, le chômage, et, pourquoi pas, demain, les études. Le salaire, et notamment son maintien dans les situations hors travail, c'est ce qui dissocie notre droit à ressources de l'exercice d'un travail subordonné.

La défense des salaires et des cotisations – qui ne sont pas des «charges», mais une partie du salaire – est la condition indispensable pour faire reculer les appétits du capital et, au-delà, la marchandisation de notre système de protection sociale.

* Notamment : Bernard Friot, *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, éd. La Dispute, Paris 1999.

Les citations ci-dessous sont tirées du livre de Patrick Alloux, *La santé n'est pas une marchandise*, Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, Paris, 2003.

La main invisible

«Je me souviens d'un arrêt maladie de plusieurs mois de mon père. [...] Cette période a été très difficile à la maison et si nous avons pu tenir, c'est parce que nous touchions les indemnités de la Sécurité sociale. [...] Ce sont bien elles, ces indemnités Sécu, qui ont permis à notre famille de ne pas sombrer. [...] Le petit garçon que j'étais commençait à percevoir l'existence d'un autre salaire, d'une autre notion, d'une main invisible bien différente de celle décrite par Adam Smith.

[...] Les allocations familiales étaient toujours perçues avec un peu de décalage par rapport au salaire, et c'est ce qui permettait parfois d'acheter le pantalon qui manquait ou de retourner chez le boucher où nous n'étions pas allés depuis 4 ou 5 jours. [...] Incontournable main invisible que ce salaire qui arrivait sans être le fruit direct du travail de mon père.

[Mes parents] connaissaient cette main qui venait à un instant donné, ce secours qu'ils n'avaient d'ailleurs pas demandé, ce salaire qu'ils recevaient une deuxième fois et qui nous faisait vivre. [Ils] avaient conscience comme beaucoup de familles populaires que cette main invisible, c'était elle qui nous empêchait de basculer.» (p. 12-13)

Un salaire de la naissance à la mort

«Magnifique octobre 1945 où, tous, nous avons décidé de mettre une partie de nos salaires dans une banque appelée Sécu et où nous étions désormais maîtres des fonds. [Ce fut] la conquête du salaire socialisé. Une conquête qui s'inscrit au cœur des grandes conquêtes ouvrières arrachées depuis le début du XIX^{ème} siècle.

[...] Cette conquête sociale a obligé les employeurs à ne plus payer uniquement le temps travaillé mais aussi le temps libre, comme celui de la retraite, ou le temps non travaillé, comme celui du chômage ou de la maladie. Elle a même contraint l'employeur à prendre en charge une partie des dépenses familiales en versant pour l'enfant une allocation ! Cette avancée a été l'amorce de la notion d'un salaire de la naissance à la mort en contrepartie d'un temps de travail dû à la société.» (p. 54-57)

Et ils l'ont réalisé...

«C'est précisément au moment où l'économie est en ruine, les capacités de production pillées ou détruites, que la France décide de reconnaître à tous le droit à la protection sociale et de la garantir. N'importe quel expert économiste d'aujourd'hui aurait su de science certaine que c'était irréalisable. Les hommes de l'époque ne le savaient pas. Et ils l'ont réalisé.» (p. 62)

LA VIE DU COMITÉ ATTAC-54 - LA VIE DU COMITÉ ATTAC-54

Depuis la rentrée de septembre, les adhérents d'ATTAC-54 se réunissent deux fois par mois. Si la réunion du premier lundi du mois, à la MJC Bazin, est entièrement consacrée à la réflexion et à la discussion sur un thème donné, celle du troisième mercredi, au local de Sud, porte sur toutes les questions qui concernent la vie de l'association, au plan local ou national, voire international. Voici, très brièvement, les différents points qui ont été abordés lors des réunions de septembre et octobre.

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

27 participants.

■ **La radio.** Notre émission mensuelle reprend ce mois-ci sur Radio-Caraïbes, le dernier mercredi de chaque mois. Jusqu'à présent, seules deux ou trois personnes se sont investies et les émissions sont souvent très peu préparées. Pourtant, l'audience, bien que limitée, n'est pas nulle, et mériterait un travail plus approfondi. Un appel est lancé pour renforcer l'équipe.

■ **«La rue qui gouverne».** Le collectif «La rue qui gouverne», dont fait partie ATTAC-54, prépare diverses initiatives à l'occasion des journées parlementaires de l'UMP, qui se tiennent à Nancy le lundi 22 septembre, notamment des forums sur différents sujets et une manifestation au départ de la place Stanislas.

■ **Action contre l'AGCS.** Suite au courrier envoyé aux élus locaux dans le cadre de notre action d'information et de sensibilisation sur l'AGCS (voir notre *Lettre mensuelle* de juillet-août), trois conseils municipaux de Meurthe-et-Moselle ont déjà adopté une motion déclarant symboliquement leurs communes «zone hors-AGCS» (Tomblaine, Pompey, Anoux). D'autre part, des collaborateurs du président du Conseil général nous ont reçus, la question sera peut-être soumise à l'assemblée départementale.

Après discussion, il est décidé de poursuivre cette action. Un groupe de travail est constitué pour en étudier les modalités et faire des propositions.

■ **La «réforme» de l'assurance-maladie.** Suite au mouvement du printemps dernier contre la «réforme» des retraites, le gouvernement a décidé de repousser d'un an sa «réforme» de l'assurance-maladie. Mais il n'y a pas renoncé, et son projet est prêt. Le report de sa mise en œuvre nous laisse du temps pour nous préparer, mais il faut s'y mettre dès maintenant. Un groupe de travail est constitué pour travailler sur cette question et faire des propositions.

■ **Atteintes aux acquis sociaux.** Suite à une discussion à la dernière réunion du CA, celui-ci propose la rédaction d'un tract portant sur les différentes mesures prises par le gouvernement en matière de régression des acquis sociaux, notam-

ment en direction des plus défavorisés : diminution de la durée d'indemnisation des chômeurs, suppression de l'Allocation spéciale de solidarité (ASS), instauration du Revenu minimum d'activité (RMA), etc. Un groupe de travail est constitué pour le rédiger.

■ **La «Grande Lessive».** Pour la troisième année consécutive, cette manifestation contre les paradis fiscaux aura lieu à Luxembourg le samedi 25 octobre : on «nettoie» le Luxembourg avec des balais, des brosses, de la lessive... L'après-midi, à Esch-sur-Alzette, «Fête/Faites de la résistance» : tables d'information, conférences, films documentaires, et un concert le soir. Un covoiturage est organisé au départ de la place Désilles, à Nancy.

■ **Formation.** Une formation à l'intention des adhérents d'ATTAC-54 va être organisée, en collaboration avec le comité ATTAC-Nord 21 (Côte-d'Or), à raison de trois week-ends par an, à Montbard (21), où des locaux sont disponibles. Le premier aura lieu début décembre et portera sur les notions de base de l'économie (voir p. 4).

■ **Les déclarations de Nikonoff.** La réunion se termine par une discussion assez longue sur différentes déclarations faites cet été, dans plusieurs quotidiens nationaux, par Jacques Nikonoff, président d'ATTAC-France, et qui suscitent des réactions et discussions dans l'association. Plusieurs personnes présentes se disent choquées par certains propos.

MERCREDI 15 OCTOBRE

23 participants.

■ **La «Grande Lessive».** Il est décidé de publier un tract annonçant la manifestation à Luxembourg. Deux personnes rédigent aussitôt un projet, qui est ensuite soumis à l'assemblée, amendé et validé. Une diffusion est organisée pour la semaine suivante.

■ **Forum social européen.** Une information est donnée sur le deuxième Forum social européen (FSE), qui se tiendra à Saint-Denis du 12 au 15 novembre prochains (voir p. 4). Un tract sera édité pour l'annoncer.

■ **Action contre l'AGCS.** Après Tomblaine, Pompey et Anoux, trois nouvelles

communes de Meurthe-et-Moselle se sont déclarées «zone hors-AGCS» : Jarny, Jœuf et Homécourt. D'autres sont intéressées. Le groupe de travail constitué à cet effet s'est réuni une première fois ; il prépare un nouveau document destiné aux élus locaux, plus ciblé sur leurs préoccupations, afin de relancer cette action, qui commence à porter des fruits.

■ **La «réforme» de l'assurance-maladie.** Le groupe de travail s'est réuni une première fois. Il envisage trois initiatives : avant la fin de l'année, la publication d'un tract du même type que celui que nous avons publié l'an dernier sur les retraites, comportant un argumentaire sur les principaux thèmes du débat, les enjeux et les alternatives aux «réformes» envisagées ; au premier trimestre 2004, une journée ou un week-end de formation sur cette question ; au deuxième trimestre 2004, une conférence-débat avec, par exemple, Patrick Alloux, membre de la commission santé d'ATTAC et auteur de *La santé n'est pas une marchandise*.

■ **Les commissions.** Si de nouveaux groupes de travail ont été créés, les commissions existant l'année dernière ont plus ou moins disparu ou sont en veilleuse. La commission «Collectivités locales» avait été à l'initiative de la création du collectif «Que se tram-t-il ?», qui regroupait plusieurs associations et mouvements locaux. Ce collectif a décidé de s'intégrer à l'association EDEN. Si des adhérents d'ATTAC peuvent en faire partie, le comité ATTAC n'y a pas sa place en tant que tel. La commission «Collectivités locales» s'intègre au groupe de travail «AGCS».

■ **Compte rendu de la CNCL.** Nos deux représentantes à la CNCL nous font un compte rendu de la dernière réunion de cette instance. En particulier, une question de fond est posée à l'association, elle est discutée dans les différentes instances nationales et soumise à la réflexion et au débat de tous les comités locaux. On constate en effet depuis quelques mois une moindre progression des effectifs d'ATTAC, qui avaient connu une croissance très forte depuis la création de l'association, en 1998. Cela nous oblige à nous interroger dès maintenant sur une meilleure organisation et une plus grande «visibilité», mais aussi – et peut-être surtout – sur nos orientations, en particulier sur le choix de nos thèmes d'action, les alternatives à proposer, nos rapports avec la politique et avec les partis, etc. Un grand débat est lancé dans toute l'association, jusqu'en mars 2004, sur le thème «Une nouvelle étape pour ATTAC». Notre comité y prendra toute sa place, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Du 12 au 15 novembre 2003

Le Forum Social Européen de Saint-Denis

Le deuxième Forum Social Européen, qui se tiendra du 12 au 15 novembre à Paris-Saint-Denis, sera pour le mouvement altermondialiste une nouvelle occasion d'affirmer son refus des politiques néolibérales.

Initié par plus de 250 mouvements en France et plus de 1500 à l'échelle européenne, le FSE devrait permettre de faire entendre notre exigence d'une autre Europe, d'une Europe des peuples et des citoyens, et non d'une Europe de la finance et des profits.

Avec 55 réunions plénières et 250 séminaires, le FSE sera d'abord un lieu de débats et de confrontation entre des forces très diverses, tant par leurs préoccupations que par leurs histoires, mais néanmoins unies sur une exigence essentielle, celle de voir les droits des être humains l'emporter sur le droit du commerce et la loi du profit.

Mais le FSE sera aussi un cadre où pourront s'élaborer des propositions alternatives et des campagnes de mobilisation à l'échelle européenne pour défendre ces propositions.

ATTAC, qui a joué un rôle très important dans la mise en place de ce deuxième FSE, participera à de nombreux séminaires et sera présente dans 4 réunions plé-

nières ; elle disposera également de plusieurs stands.

Le programme complet peut être consulté sur le site internet : www.fse-esf.org.

La réussite du FSE est également liée à l'engagement de bénévoles. A l'heure actuelle, il en manque environ 400 pour accueillir et guider les 30000 à 60000 délégués venus de toute l'Europe, tenir les stands, assurer les traductions, etc...

Si vous êtes intéressé pour être bénévole ou pour vous inscrire, contactez Aymard de Camaret, responsable des bénévoles pour ATTAC : aycamaret@aol.com. Si vous n'avez pas d'e-mail, vous pouvez prendre contact avec ATTAC-54 (Anne-Marie Arnould : **03.83.40.69.12**).

Vous pouvez aussi contacter directement la permanence du FSE :

FSE 2003 - BP 6594
75065 Paris Cedex 02
Tél. : 01.44.55.38.50
Fax. : 01.44.55.38.55
Mel : info@fse-esf.org

Le travail en débat, un débat à reprendre

La réunion-débat du 6 octobre était consacrée au thème du travail.

L'exposé préparé par Patrice Schloupt sur cette question commençait par un très long préambule sur les représentations successives du travail depuis l'Antiquité... Trop long préambule qui ne lui a pas laissé le temps de présenter de façon approfondie sa vision personnelle du travail et de sa place dans la société.

Bien qu'il soit difficile de synthétiser fidèlement une thèse qui n'a pu être exposée jusqu'au bout, on pourrait – très sommairement – la résumer ainsi : partant du constat que, de tous temps, le travail a été un moyen d'exploiter et d'asservir les hommes, l'orateur considère qu'il est utopique de vouloir «libérer le travail» et qu'il faut au contraire «se libérer du travail» et de la subordination qui en découle, objectif rendu possible aujourd'hui par les progrès considérables de la productivité.

Cet exposé a suscité de nombreuses réactions, au cours d'un débat lui-même difficile à synthétiser, mais qu'il faudra sans doute reprendre.

attac54.org

Depuis quelques mois, ATTAC-54 dispose à nouveau d'un site internet. Vous pouvez le consulter à partir de l'adresse suivante : www.attac54.org.

Vous y trouverez l'agenda de l'association, les informations relatives aux commissions, aux actions qu'elles mènent, des documents d'informations, des liens vers des sites amis, etc.

Ce site est avant tout un outil d'information, mais il se veut également un moyen d'échange. Grâce au système SPIP, chacun peut proposer des articles, des infos, des documents... Pour cela, il suffit de s'inscrire comme rédacteur, via le site internet, dans la rubrique «Participer».

Les dernières nouveautés du site :

– un lien vers les travaux de Bernard Friot, pour faire suite aux deux réunions sur la protection sociale qu'il a animées (conférence sur les retraites en avril et réunion mensuelle de septembre sur la Sécurité sociale) ;

– le texte de la motion votée par le conseil municipal de Pompey et déclarant cette Commune «Zone hors-AGCS» ;

– le résumé de l'intervention de Nicolas Cléquin, lors d'un «couarail» à Royaumeix, à propos de l'AGCS et des menaces qu'il fait planer sur les services publics français.

FORMATION

Les comités ATTAC-54 et ATTAC-Nord 21 organisent un
WEEK-END DE FORMATION

les 6 et 7 décembre 2003
à Montbard (Côte-d'Or)

sur le thème :

«Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'économie sans jamais oser le demander»,

avec la participation de l'économiste Liêm Hoang-Ngoc, maître de conférences à l'Université de Paris-I

Inscrivez-vous dès maintenant !

ATTAC-54 sur les ondes

Tous les mois, ATTAC-54 s'exprime sur les ondes de **RADIO-CARAÏBES**, (radio associative du Haut-du-Lièvre)

dans une émission intitulée

«D'autres mondes sont possibles»

le dernier mercredi du mois, de 19 h à 20 h

FM 90.7

► **Prochaine émission :**
mercredi 26 novembre
sur le thème : *«L'avenir de l'Education nationale»*